



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 90383

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au sujet de l'application des éco-prêts à taux zéro (PTZ). Afin de financer des travaux améliorant la consommation énergétique d'un logement, il est prévu que l'éco-PTZ puisse être accordé jusqu'au 31 décembre 2015 à toute personne en faisant la demande, sans condition de ressource. Pourtant, nombreuses sont les banques qui refuseraient d'appliquer cette aide lorsqu'elle est sollicitée par des personnes en recherche d'emploi, au prétexte que celles-ci sont en situation précaire. Alors que cette mesure devait permettre à tous les citoyens de participer à l'effort collectif en faveur de l'écologie, l'application discrétionnaire de cette mesure pénaliserait donc les petits propriétaires qui souhaiteraient réaliser des économies d'énergie, aggravant ainsi la fracture sociale. Dès lors il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'inciter les banques à accorder ces prêts à ceux qui en font la demande, quelle que soit leur situation financière, et quels sont les moyens de contrôle du dispositif mis en place par ses services.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90383

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7840

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)